

218C0776

FR0010795476-OP004-RO04

23 avril 2018

Résultat de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.

A2MICILE EUROPE

(Alternext)

SwissLife Banque Privée a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société A2MICILE EUROPE, soit du 9 au 20 avril 2018 inclus, la société VLC Holding¹ a acquis sur le marché 5 453 actions A2MICILE EUROPE au prix unitaire de 45,30 €.

A la clôture de l'offre, la société VLC Holding détient de concert avec M. Joël Chaulet, Mme Estelle Vogel, et MM. Alain Lerasle et Vincent Chaulet, 1 042 402 actions A2MICILE EUROPE représentant 1 438 675 droits de vote, soit 95,26% du capital et au moins 96,11% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Joël Chaulet	176 167	16,10	352 334	23,54
Estelle Vogel	174 222	15,92	331 777	22,16
Alain Lerasle	64 545	5,90	127 086	8,49
Vincent Chaulet	10	ns	20	ns
VLC Holding ³	627 458	57,34	627 458	41,92
Total concert	1 042 402	95,26	1 438 675	96,11

Les actions A2MICILE EUROPE sont radiées d'Alternext ce jour, 23 avril 2018, date à laquelle, conformément aux dispositions des articles 237-1 et suivants du règlement général, les actions non présentées à l'offre publique de retrait par les actionnaires minoritaires sont transférées à l'initiateur de l'offre.

¹ Société par actions simplifiée détenue à hauteur de 43% par M. Joël Chaulet, à hauteur de 42% par Mme Estelle Vogel et à hauteur de 15% par M. Alain Lerasle.

² Sur la base d'un capital composé de 1 094 256 actions représentant au plus 1 496 970 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général (compte tenu de la perte de droits de vote double attachés aux 98 708 actions A2MICILE EUROPE acquises par la société VLC Holding le 6 avril 2018).

³ Il est rappelé qu'en application d'accords conclus, le 31 janvier 2017, M. Joël Chaulet, Mme Estelle Vogel et M. Alain Lerasle ont cédé, le 6 avril 2018, à la société VLC Holding, 98 708 actions A2MICILE EUROPE représentant 9,02% du capital de cette société, au prix unitaire de 45,30 € (cf. notamment D&I 218C0690 du 6 avril 2018 et D&I 218C0705 du 10 avril 2018).